



COMPTE RENDU DU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 14 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle de COURS s'est réuni salle municipale de COURS LA VILLE en session ordinaire, le mardi 14 Février, à 19 heures, sous la Présidence de M. Michel LACHIZE, Maire de COURS.

M. le Maire rend ensuite hommage à M. Jean-Paul CANET, décédé le 2 Février dernier ; il rappelle ses fonctions au sein du conseil municipal en qualité de conseiller puis d'adjoint depuis 1995 et invite l'assemblée à observer une minute de silence.

Appel des membres du Conseil Municipal : Trente-sept présents, onze absents, cinq procurations, soit quarante – deux votants sur quarante-huit membres en exercice

M. Pascal PALLUET a été nommé secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.
Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le procès verbal de la précédente réunion.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. FINANCES COMMUNALES – Vote du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du rapport d'Orientation Budgétaire

Exposé de Monsieur Georges BURNICHON - Maire Délégué de Cours La Ville

M. Gascon s'étonne que le document préparatoire au Débat d'Orientation Budgétaire comporte à nouveau davantage de données macro-économiques nationales et internationales, que de données relatives aux finances communales. Il observe que dans la rubrique « autofinancement », le chiffre communiqué de 721 631 € ne correspond en réalité pas à la CAF nette, mais à l'excédent de fonctionnement. Il note que ce résultat est en progression mais retrouve seulement, pour les trois communes regroupées, le niveau qu'atteignait la seule commune de Cours La Ville en 2009 et 2011. Il regrette un manque de perspective à moyen terme, les seules indications communiquées allant au-delà de 2017 étant le maintien de la DGF en 2018 et la perspective de deux emprunts.

M. Morel déplore le manque de sincérité du budget 2016 qui révèle un écart de 673 711€ entre le budgétisé et le réalisé 2016 mais félicite M. l'adjoint aux finances pour sa gestion rigoureuse qui permet de dégager un excédent de fonctionnement en hausse.

M. Burnichon précise que ces chiffres non consolidés sont en attente de validation par Mme la trésorière et souligne la difficulté d'élaborer le budget dans l'attente de la notification incertaine et tardive des dotations et subventions .Il ajoute que la marge sur les dépenses est intentionnelle pour faire face le cas échéant à des dépenses imprévues.

M. Morel rappelle que le budget est un outil très important d'anticipation et nécessite dans son élaboration un minimum de rigueur. Il souhaiterait connaître le résultat d'investissement avant de se prononcer sur un montant et une durée d'emprunt et il regrette le manque de lisibilité des investissements sur le long terme.

M. Burnichon rappelle que l'élaboration du budget est le fruit d'un travail en équipe et il remercie les maires délégués et adjoints.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, en application des articles L. 2312-1 L. 3312-1 et L.413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté en séance.

Par trente-huit voix pour et quatre voix contre,

APPROUVE les objectifs prioritaires de la municipalité de la commune nouvelle pour 2017 comme suit :

- La garantie de l'équilibre financier,
- Le maintien d'un service public de qualité,
- Le financement des investissements,
- L'harmonisation des taux des contributions directes.

MAINTIENT une politique volontariste et qualitative destinée à permettre à la Nouvelle Commune de COURS un développement optimal de la population pour les années à venir. Elle se doit de poursuivre une gestion saine et rigoureuse afin de dégager suffisamment de capacité d'autofinancement et de poursuivre des investissements aux services de la population et soutenir ses entreprises et ses artisans comme cela a été fait en 2016.

2. FINANCES COMMUNALES – Fixation des tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2018

Exposé de Monsieur Jean-Claude CABOUX – Conseiller Municipal Délégué

Il est exposé à l'Assemblée que compte tenu de la création de la Commune Nouvelle, il convient d'uniformiser les différents tarifs des 3 Communes déléguées, par une délibération unique.

M. Palluet propose la gratuité pour redynamiser le marché de COURS mais M. le Maire lui précise qu'un droit de place doit être obligatoirement appliqué.

Mme Brugière s'étonne du montant élevé de la caution pour la salle de Pont-Trambouze ; M. Gianone lui répond que le tarif initial a été reporté et est destiné à garantir la protection du sol neuf de qualité.

M. Morel s'étonne du tarif très modeste du technicien intervenant pour les spectacles à la salle Michoux mais M. Caboux confirme que les modalités de rémunération ont été définies d'un commun accord.

Le conseil à l'unanimité,

DECIDE de fixer comme mentionnés ci-dessous les différents tarifs de la Commune Nouvelle de COURS, à compter du 1^{er} Janvier 2018.

AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents visant à faire appliquer cette décision.

1°) La gratuité des salles pour les associations :

2°) Les locations des salles communales :

		Tarifs	Cautions
Cours La Ville			
Salle des sports « Paul Vallier » :			
Associations locales		Gratuit	500.00 €
Associations extérieures – ½ journée		320.00 €	
Associations extérieures – Journée		400.00 €	
Podium		250.00 €	
Salle de l'Orangerie :			
Week-end		100.00 €	200.00 €
Associations locales		Gratuit	
Forfait chauffage		40.00 €	
Réservations commerciales (tarif pour une séance de 2h)		45.00 €	
Forfait supplémentaire pour les extra-locaux		160.00 €	
Salle municipale « Rue du Commerce » :			
Week-end		400.00 €	500.00 €
Associations locales		Gratuit	
Arbre de Noël des Ecoles, Expositions à but non lucratif, AG		Gratuit	
Forfait chauffage		50.00 €	
Forfait supplémentaire pour les extra-locaux		200.00 €	
Salle polyvalente de La Ville :			
Week-end :	Salle 1 ou 3 – 97 m ²	200.00 €	500.00 €
	Salle 2 – 163 m ²	300.00 €	
	Salles 1 + 2 – 260 m ²	380.00 €	
	Salles 1 + 2 +3 – 357 m ²	470.00 €	

Associations locales	Gratuit	
Arbre de Noël des Ecoles, Expositions à but non lucratif, AG	Gratuit	
Forfait chauffage	50.00 €	
Forfait supplémentaire pour les extra-locaux	200.00 €	
Salle Emilien Michoux :		
Associations extérieures à la Commune : Samedi et Dimanche	300.00 €	800.00 €
Samedi ou Dimanche	200.00 €	
Hors week-end : tarif journalier	180.00 €	
Associations locales	Gratuit	
Salle Borgnat :		
Week-end	90.00 €	200.00 €
Forfait chauffage	40.00 €	
Associations locales	Gratuit	
Forfait supplémentaire pour les extra-locaux	60.00 €	
Mairie Annexe :		
Réservations commerciales (tarif / ½ journée)	20.00 €	/
Associations locales, Permanences de services publics	Gratuit	
Pont-Trambouze		
Salle de basket « Alfred Setzer » :		
Associations extérieures ou Particuliers	200.00 €	1 000.00 €
Associations locales	Gratuit	
Forfait supplémentaire pour les Particuliers extra-locaux	200.00 €	
Réservations commerciales (tarif / jour)	500.00 €	
Salle Annexe « Alfred Setzer » :		
Associations extérieures ou Particuliers	100.00 €	1 000.00 €
Associations locales	Gratuit	
Forfait supplémentaire pour les Particuliers extra-locaux	180.00 €	

Réservations commerciales (tarif / mois)	150.00 €	
------------------------------------------	----------	--

Thel			
Salles des Fêtes :			
	Week-end	200.00 €	500.00 €
	Associations locales	Gratuit	
	Forfait chauffage	100.00 €	
	Forfait supplémentaire pour les extra-locaux	200.00 €	
Salle de La Guillaumette :			
	Week-end	70.00 €	/
	Associations locales	Gratuit	
	Forfait chauffage	40.00 €	
	Forfait supplémentaire pour les extra-locaux	100.00 €	

3°) Intervention d'un technicien, pour l'utilisation des équipements de la Salle Emilien Michoux :

- Tarif 1 (tarif forfaitaire) : 20 € / heure, pouvant comprendre installation, désinstallation et/ou utilisation du matériel de la commune mis à disposition à la salle E. Michoux.
- Tarif 2 (tarif forfaitaire – 1 évènement) : 150,00 €, pouvant comprendre installation, utilisation et désinstallation du matériel de la commune mis à disposition à la salle E. Michoux dans le cadre d'un accueil technique complet pour une représentation.
- Tarif 3 (tarif forfaitaire - régie supplémentaire) : 70,00 €. Tarif appliqué lorsque le même spectacle est reproduit une ou plusieurs fois supplémentaires sans réinstallation du matériel.

4°) Les locations de matériel communal :

	Tarifs	Cautions
Chaises par 10 et multiple	6.00 €	
Tables	6.00 €	
Podium (6 x 3.60 m, soit 21.60 m ²)	50.00 €	

Barnum (6 x 3 m, 18 m ²)	50.00 €	800.00 €
--------------------------------------	---------	----------

5°) Droits de place et marchés :

Tarifs	
Commerces alimentaires :	
Moins de 2 m	1,40 €
Plus de 2 m	0.70 €
Autres commerces, artisans, industries :	
m linéaire	0.70 €
Stationnement :	
Véhicule automobile marchandises diverses	66.50 €
Véhicule automobile marchandises à consommer sur place	2.40 €
Fêtes foraines :	
Grand manège	50.20 €
Manège enfants	33.90 €
Stand	25.10 €
Annexes	17.50 €
Cirques et théâtres :	
Petit cirque et théâtre	17.50 €
Cirque moyen	33.90 €
Grand chapiteau	50.20 €
Utilisation borne électrique :	
Jusqu'à 2 ampères	1.80 €
Par ampère supplémentaire	0.90 €
Abonnement pour forains :	
Semestriel : rabais de	15 %
Annuel : rabais de	30 %

3. FINANCES COMMUNALES – Salle d’animation de Pont-Trambouze et aménagement de l’école publique de Thel – Ouverture de crédits budgétaires

Exposé de Monsieur Georges BURNICHON - Maire Délégué de Cours La Ville

Le conseil Municipal par trente-huit voix pour et quatre abstentions :

DECIDE d’ouvrir des crédits budgétaires suivants :

- Sur l’opération n° 120 intitulée « Salle Animation Pont-Trambouze » pour un montant de 200 000 € sur le compte 2313/33,
- Sur l’opération n° 157 intitulée « Réhabilitation de l’école publique de Thel », pour un montant de 50 000 € sur le compte 21312/213

Ces crédits sont inscrits en attendant le vote du budget primitif, comme l’autorise l’article L 1612 -1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DIT que ces crédits seront repris en dépenses d’investissement dans le budget primitif 2017.

4. FINANCES PUBLIQUES – Harmonisation du taux de la Taxe d’Aménagement et des Exonérations

Exposé de Madame Yolande AIGLE - Maire Délégué de Thel

Le Conseil à l’unanimité,

DECIDE :

- d’instituer le taux de 1 % sur l’ensemble du territoire communal
- d’exonérer en application de l’article L. 331-9 du code de l’urbanisme **les abris de jardin soumis à déclaration préalable.**

DIT que cette décision sera reconductible d’année en année, sauf renonciation expresse, et sera applicable **au 1^{er} janvier 2018.**

5. DOMAINE ET PATRIMOINE – Approbation d’une convention avec le Département du Rhône, pour la prise en charge du déneigement des RD648 et 620, par la Commune de COURS

Exposé de Monsieur Gabriel BOUCAUD – 3^{ème} Adjoint

M. Gascon souligne le manque de clarté des termes énoncés dans la convention, notamment concernant la notion de « campagne » qui ne précise pas le nombre d’interventions pour le forfait de 150€/km.

M.Gianone répond qu’il s’agit de maintenir un service aux administrés qui état de fait déjà réalisé par la commune auparavant, pour pallier à l’intervention très tardive des services départementaux.

Le Conseil Municipal avec trente-huit voix-six voix pour et quatre abstentions,

APPROUVE les termes de la convention proposée,

AUTORISE Mr le Maire à signer ce document,

DONNE tous pouvoirs à Mr le Maire à cet effet.

6. URBANISME – Autorisation donnée à Mr le Maire en vue de déposer un permis de construire pour l'extension et la réhabilitation de l'école primaire de Thel

Exposé de Monsieur Jean-Albert CORGIE - 10^{ème} Adjoint

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal envisage le réaménagement et la réhabilitation de l'école primaire de Thel.

M. Clairet demande s'il s'agit d'une extension ou d'une réhabilitation. M. Corgié précise que les travaux prévoient notamment de couvrir un passage existant, sans réelle extension..

Le Conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le permis de construire concernant le réaménagement et la réhabilitation de l'école primaire de Thel.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

7. URBANISME – Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (Loi ALUR)

Exposé de Monsieur Jean-Albert CORGIE - 10^{ème} Adjoint

M. Clairet demande quels sont les arguments pour s'opposer au transfert ; M. Lachize précise qu'il s'agit de rester maître des choix en matière d'urbanisme

Le Conseil à l'unanimité :

DECIDE :

- de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien,
- de demander au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

8. TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE – Approbation d'une convention pour la transmission électronique des actes soumis à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

Exposé de Mme Annie DEVEAUX – 1^{ère} Adjoint

M. Morel s'interroge sur les adaptations de matériel ou logiciels nécessaires mais Mme Deveaux précise que cette procédure peut s'appliquer dès à présent, avec les moyens en place.

Considérant le gain de temps, l'économie de papier et de frais d'affranchissement, l'efficacité renforcée des échanges vers le contrôle de légalité avec la délivrance quasi instantanée d'un Accusé de Réception sécurisé,

Le conseil à l'unanimité,

ACCEPTTE les modalités de la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

9. FINANCES COMMUNALES – Travaux de rénovation du château de la Fargette, phase 1 -
Demande de subvention au titre de l'enveloppe Sénatoriale

Exposé de Madame Ginette MANARY - 4^{ème} Adjoint

La première phase prévue en 2017 – 2018 concerne la rénovation de l'extérieur du bâtiment (façade et toiture) pour un montant prévisionnel des travaux de 807 260.00 € H.T.

M. Morel s'inquiète de l'indisponibilité des locaux pour les associations utilisatrices pendant au moins 2 ans et demi.

M. Burnichon précise qu'il est prévu d'enchaîner les deux premières phases pour limiter la gêne occasionnée.

Le Conseil à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de l'enveloppe Sénatoriale, pour les travaux rénovation du château de la Fargette, phase 1, dont le montant pourrait s'élever à 20 000€.

10. FINANCES COMMUNALES – Dénomination et la numérotation des voies et impasses de la commune - Demande de subvention Régionale

Exposé de Monsieur René MILLET – 5^{ème} Adjoint

M. Morel remarque que les chiffres de cette opération diffèrent entre la demande de subvention et le DOB.

M. Burnichon précise que les devis ont évolué récemment pour intégrer une prestation supplémentaire de la Poste.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président de Région Auvergne Rhône-Alpes pour la dénomination et la numérotation des voies et impasses de la commune, dont le montant pourrait s'élever à 30 000 €.

11.FINANCES COMMUNALES – Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire – Dénomination et la numérotation des voies et impasses de la commune

Exposé de Monsieur René MILLET – 5^{ème} Adjoint

Le Conseil à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire dont le montant pourrait s'élever à 10 000 €.

12.1 FINANCES COMMUNALES – Travaux de rénovation du château de la Fargette, Phase 1- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

Exposé de Monsieur David GIANONE - Maire Délégué de Pont-Trambouze

Le Conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention, dont le montant pourrait s'élever 363 267,00 € (45% du HT des travaux), au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux auprès de Monsieur le Préfet du Rhône pour les travaux de rénovation du château de la Fargette, phase 1.

12.2 FINANCES COMMUNALES – Construction de la salle d'animation de Pont-Trambouze - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

Exposé de Monsieur David GIANONE - Maire Délégué de Pont-Trambouze

M.Morel s'étonne de la divergence des chiffres présentés entre le DOB et les demandes de subventions mais M.Burnichon lui précise que cela s'explique par le règlement d'une partie de la mission de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux auprès de Monsieur le Préfet du Rhône pour les travaux de construction d'une salle d'animation à PONT-TRAMBOUZE, dont le montant pourrait s'élever à 627 122.00€ HT (soit 45% du HT des travaux).

12.3 FINANCES COMMUNALES – Extension et réhabilitation de l'école primaire de THEL - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

Exposé de Monsieur David GIANONE - Maire Délégué de Pont-Trambouze

M. Morel souligne le montant des subventions sollicitées qui excède le plafond de 80% et aurait préféré que le recours à l'emprunt ne soit sollicité qu'une fois le montant des aides alloué connu. M. Burnichon lui répond que le montant emprunté variera bien entendu selon les subventions accordées.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux auprès de Monsieur le Préfet du Rhône pour les travaux de d'extension et de réhabilitation de l'école primaire de THEL, dont le montant pourrait s'élever à 104 940.00 € HT (soit 45% du HT des travaux).

13.1 FINANCES COMMUNALES – Construction de la salle d'animation de Pont-Trambouze - Demande de subvention au titre du soutien à l'investissement public local – (F.S.I.L.)

Exposé de Monsieur David GIANONE - Maire Délégué de Pont-Trambouze

Le Conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du soutien à l'investissement public local auprès de Monsieur le Préfet du Rhône pour les travaux de construction d'une salle d'animation à PONT-TRAMBOUZE, dont le montant pourrait s'élever à 348 401€ HT (soit 25% du HT des travaux)

13.2 FINANCES COMMUNALES – Travaux de rénovation du château de la Fargette, Phase 1- Demande de subvention au titre du soutien à l'investissement public local - (FSIL) -

Exposé de Monsieur David GIANONE - Maire Délégué de Pont-Trambouze

Le Conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du soutien à l'investissement public local auprès de Monsieur le Préfet du Rhône pour travaux de rénovation du château de la Fargette de la commune de COURS, dont le montant pourrait s'élever 201 815€, soit 25% du montant HT de la dépense.

13.3 FINANCES COMMUNALES – Extension et réhabilitation de l'école primaire de THEL - Demande de subvention au titre du soutien à l'investissement public local – F.S.I.L. -

Exposé de Monsieur David GIANONE - Maire Délégué de Pont-Trambouze

Le Conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du soutien à l'investissement public local auprès de Monsieur le Préfet du Rhône pour l'extension et la réhabilitation de l'école primaire de THEL, dont le montant pourrait s'élever à 58 300 € HT (soit 25% du HT des travaux).

13.4 FINANCES COMMUNALES – Travaux d'aménagement du centre bourg de La Ville - Demande de subvention au titre du soutien à l'investissement public local – F.S.I.L. -

Exposé de Monsieur David GIANONE - Maire Délégué de Pont-Trambouze

Le Conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du soutien à l'investissement public local auprès de Monsieur le Préfet du Rhône pour les travaux d'aménagement du centre bourg de La Ville, dont le montant pourrait s'élever à 108 750€, soit 25% du montant des travaux HT.

13.5 FINANCES COMMUNALES – Dénomination et la numérotation des voies et impasses de la commune - Demande de subvention au titre du Soutien à l'Investissement Public Local – (F.S.I.L.)

Exposé de Monsieur David GIANONE - Maire Délégué de Pont-Trambouze

M. Morel souligne de nouveau l'écart de montant d'opération selon le dossier de subvention déposé.

M. Millet répond que ce projet a connu différentes étapes qui nécessitent un ajustement du coût en fonction de l'avancement et que dans tous les cas les demandes d'aides sont formulées avec des montants plutôt majorés.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du soutien à l'investissement public local auprès de Monsieur le Préfet du Rhône pour la mise en accessibilité des Etablissements

Recevant du Public (ERP) de la commune de COURS, dont le montant pourrait s'élever à 27 500€, soit 25% du montant HT de cette opération.

14. FINANCES COMMUNALES – Subventions au titre des séjours en colonie de vacances en application des délibérations du 11 Mars 2010 pour la commune déléguée de Pont-Trambouze et du 17 Décembre 2015 pour la commune déléguée de Cours La Ville

Exposé de Madame Lydie LEROY – 11^{ème} Adjointe

Le Conseil à l'unanimité,

DECIDE d'accorder au titre des subventions prévues par les délibérations du 11 Mars 2010 pour la commune déléguée de Pont-Trambouze et du 17 Décembre 2015 pour la commune déléguée de Cours La Ville la somme suivante, sachant que la participation journalière de la commune déléguée de Pont-Trambouze est de 2,5 € la demi-journée et pour la commune déléguée de Cours La Ville elle est de 2,60 € la journée :

- 13,00 € au Centre Social de Thizy les Bourgs, au titre des séjours organisés durant les vacances de Noël 2016.

DIT que la subvention sera réglée directement aux associations concernées.

Informations du Maire

DECISIONS DU MAIRE

→ Décision du MAIRE n° 2017 / 1

Vu la demande de location d'un garage, appartenant à la Commune, et attenant au bâtiment communal, situé à COURS, 10, rue de la Loire, il est donné loyer à M. BOULON Jérôme, pour une période de 1 an à compter du 1^{er} Janvier 2017, renouvelable tacitement.

Le loyer annuel de 500€ TTC sera perçu semestriellement, à terme échu.

→ Décision du MAIRE n° 2017 / 2

CONSIDERANT que la piscine de Cours est gérée par COR, il convient de passer une convention entre cette collectivité, pour fixer les modalités de prise en charge financière par la Commune, des séances de natation par les élèves des écoles de COURS.

La participation de la Commune est fixée comme suit, pour l'année scolaire 2016/2017, pour les séances non prises en charge par la COR, soit : 170.00 € pour une séance de 40 min pour le bassin, soit 4 lignes d'eau, avec un MNS en surveillance et un MNS en enseignement.

La Commune réglera sa participation à la COR, qui devra établir une facture à la fin de chaque trimestre.

→ Décision du Maire n° 2017 / 3

CONSIDERANT la demande de location par Mme VIDAL Jacqueline, domicilié à COURS, « Le Bourg – Thel »,

CONSIDERANT qu'il convient de signer un bail commercial entre Madame VIDAL Jacqueline et la Commune de Cours.

ARTICLE 1^{er} - La Commune de COURS (Rhône) donne à loyer, à Madame VIDAL Jacqueline, domiciliée à COURS, « Le Bourg – Thel », un bail commercial composé d'un local de 20 m² et un local de 90 m² ainsi qu'un appartement, sis à COURS, « Le Bourg – Thel »,

ARTICLE 2°/ - Ce bail est consenti pour la période de NEUFS ANNEES commençant à courir le 1er Janvier 2017 pour se terminer le 31 Décembre 2026.

ARTICLE 3°/ - Le loyer annuel s'élève à 3.240€ TTC, soit 270 € TTC perçu mensuellement, à terme échu, payable à la Trésorerie de THIZY/COURS, sur production d'un titre de recette.

Une diminution de 100 € par mois sera effectuée pour la période du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017 suite aux efforts financiers engagés pour la reprise de l'épicerie.

→ **Décision du Maire n°2017 / 4**

CONSIDERANT la demande de location par Mr VALLET Nicolas et Mme FOURNAND Méline, pour la location d'un appartement et d'un garage, situé à COURS, au rez-de-chaussée du bâtiment communal « La Guillaumette », « Le Bourg – Thel »

CONSIDERANT qu'il convient de signer un acte de location entre Mr VALLET Nicolas, Mme FOURNAND Méline et la Commune de Cours.

ARTICLE 1°/ - La Commune de COURS (Rhône) donne à loyer, à Mr VALLET Nicolas et Mme FOURNAND Méline, domiciliés à COURS, « Le Bourg – Thel », un appartement et un garage, sis à COURS, au rez-de-chaussée du bâtiment communal « La Guillaumette », « Le Bourg – Thel ».

ARTICLE 2°/ - Cette location est consentie pour la période de SIX ANS à compter du 1^{er} Janvier 2017.

ARTICLE 3°/ - Le loyer mensuel s'élève à 318 € TTC pour l'appartement et 26 € TTC pour le garage, ainsi que 5 € TTC pour l'électricité des parties communes qui sera perçu mensuellement, à terme échu, payable à la Trésorerie de THIZY/COURS, sur production d'un titre de recette en Juin et en Décembre.

→ **Décision du Maire n° 2017 / 5**

CONSIDERANT la demande de location par Mr et Mme GONNACHON Philippe, pour la location d'un appartement et d'un garage, situé à COURS, au rez-de-chaussée du bâtiment communal « La Guillaumette », « Le Bourg – Thel »

CONSIDERANT qu'il convient de signer un acte de location entre Mr et Mme GONNACHON Philippe et la Commune de Cours.

ARTICLE 1°/ - La Commune de COURS (Rhône) donne à loyer, à Mr et Mme GONNACHON Philippe, domiciliés à COURS, « Le Bourg – Thel », un appartement et un garage, sis à COURS, au rez-de-chaussée du bâtiment communal « La Guillaumette », « Le Bourg – Thel ».

ARTICLE 2°/ - Cette location est consentie pour la période de SIX ANS à compter du 1^{er} Janvier 2017.

ARTICLE 3°/ - Le loyer mensuel s'élève à 368 € TTC pour l'appartement et 23 € TTC pour le garage, ainsi que 5 € TTC pour l'électricité des parties communes qui sera perçu mensuellement, à terme échu, payable à la Trésorerie de THIZY/COURS, sur production d'un titre de recette.

→ **Décision du Maire n° 2017 / 6**

VU le lancement d'une publicité pour l'appel public à la concurrence dans le cadre d'un marché à procédure adaptée suivant l'article 28 du code des marchés publics, pour le renouvellement du parc des photocopieurs,

CONSIDERANT les propositions des trois entreprises ayant soumissionné et après notation des offres selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, soit ;

⇒ RBI 50/50 points

⇒ IMAGE LASER COULEUR 37/50 points

⇒ ELAN BUREAUTIQUE 39/50 points

ARTICLE 1° / - L'offre de l'entreprise RBI, sis à ZA Parigny 42120 LE COTEAU, la plus avantageuse et conforme en tous points au cahier des charges, est retenue pour l'acquisition de 13 copieurs, pour un montant de 24 802€ HT.

→ **Décision du Maire n° 2017 / 7**

CONSIDERANT qu'il est obligatoire de détenir le Certiobiocide, un certificat individuel pour tous les utilisateurs et acheteurs professionnels de certains produits biocides. Ce certificat s'obtient à l'issue d'une formation.

CONSIDÉRANT que pour le bon fonctionnement du service Espaces Verts, son responsable Mr Eric Pharabet a besoin de ce Certiobiocode, il convient donc que la Commune prenne en charge les frais de cette formation.

Pour ce faire, une convention sera établie entre « FREDON Rhône-Alpes », organisme formateur et la Commune de Cours, pour fixer les modalités et la participation financière de ce stage.

IL A ÉTÉ DÉCIDÉ :

ARTICLE 1^{er} - Cette convention a pour objet de fixer les modalités de mise en place et de réalisation de la formation « Certibiocide » dispensée par l'organisme FREDON Rhône-Alpes, pour Mr Eric Pharabet, agent communal.

ARTICLE 2^{er} - Le coût de cette formation s'élève à 120.00 €.

→ **Décision du Maire n° 2017 / 8**

VU le projet d'extension et de réhabilitation de l'école de Thel.

L'offre du cabinet BBZ Architecture sis 6 av Joseph Rivière à Tarare (69 170), d'un montant de 17 755.00 € HT, correspondant aux besoins de la collectivité, est retenue pour les travaux d'extension et de réhabilitation de l'école de Thel.

→ **Numérotation et dénomination des voies de la Commune Nouvelle de COURS :**

Réunion publique : Mercredi 8 Mars 2017 à 19h, salle municipale « Rue du Commerce – Cours La Ville »

→ **Réception en Mairie de l'arrêté préfectoral portant enregistrement d'un atelier de travail exploité par la société MONTIBERT, « Le Ronzy – Bourg de Thizy » à THIZY LES BOURGS.** Il s'agit de la suite de notre délibération n° 12 du Conseil Municipal en date du 27/09/2016.

→ **Elections présidentielles :**

Les 23 Avril et 7 Mai prochains, auront lieu les élections présidentielles.

Les élus sont invités à se rapprocher de M.Collonge en mairie pour organiser la tenue des bureaux de vote.

Par ailleurs, il informe l'assemblée qu'une refonte électorale va être réalisée avant ces élections. De ce fait, chaque électeur va recevoir une nouvelle carte électorale.

De plus, il est rappelé que les bureaux de vote de Cours La Ville (Mairie et Centre Social & Culturel) ont été modifiés. Les électeurs devront se rendre à la salle municipale « Rue du Commerce – Cours La Ville ». Une information leur sera adressée à ce sujet avec leurs nouvelles cartes électorales. En ce qui concerne les Bureaux de Vote de La Ville, Pont-Trambouze et Thel, aucun changement n'a été opéré.

Toutefois, les électeurs de Thel et de Pont-Trambouze devront se munir d'une carte nationale d'identité pour voter

Informations des maires délégués et des adjoints

→M.Gianone informe l'assemblée du vol avec effraction commis à l'agence postale de Pont-Trambouze et dont les auteurs ont été interpellés dès le surlendemain par la gendarmerie.

→Mme Aigle précise que les travaux d'isolation et de doublage des fenêtres de la mairie de Thel sont en phase de réalisation

→Mme Deveaux annonce la composition du nouveau bureau de l'Aide aux Personnes Agées de Cours qui connaît une nouvelle organisation avec comme co-présidentes Mmes Voisard et Goujat qu'elle remercie chaleureusement.

Elle invite également les membres de l'assemblée à venir étoffer le conseil d'administration afin de donner un nouvel élan à cette association qui œuvre sur le territoire.

Concernant les écoles, Mme Deveaux annonce l'ouverture d'une 3^{ème} classe au groupe scolaire Jacques Prévert après prise en compte des enfants de deux ans suite à la nouvelle classification de cet établissement en zone DIF.

→M .Perriaux évoque la situation déficitaire des piscines de la COR pour un total de 994 257€ et du programme d'investissement envisagé pour 2017/2020 à hauteur de 8M€ alors qu'un audit est en cours.

Il informe l'assemblée du pot de départ en retraite de M.Clairet René à la salle des Sports Vallier le 6 Mars à 18h30.

D'autre part la boulangerie de Pont-Trambouze « la Boulange » changera sous peu de propriétaire.

→Mme Manary invite les retraités de 60 ans et plus, à assister à la séance de cinéma dédiée le 3^{ème} mardi du mois pour un coût de 4€. De même elle rappelle que des séances à destination du jeune public sont organisées chaque vacance scolaire les mercredis et vendredi après-midi.

Quant au nouveau site internet de COURS, il devrait être mis en ligne mi-mars.

→M. Millet précise que le dossier de dénomination et de numérotation des voies est en phase d'aboutissement avec la tenue prochaine d'une réunion publique animée par La poste avant la passation d'un marché pour l'acquisition des plaques et numéros.

Au préalable, le conseil municipal sera sollicité lors d'une prochaine séance pour valider le choix des noms de rues

→Mme Mazzetto informe l'assemblée de permanences d'ateliers numériques organisés par la COR, pour venir en aide aux demandeurs d'emploi ; rédaction de CV, organisation de boîte mail, accès aux services de Pôle emploi etc. service gratuit sur inscription préalable en mairie.

→M.Caboux annonce les différentes manifestations touristiques

- Création en Octobre d'une station trail au lac des sapins avec un circuit de 50km

- 17/18 Juin Triathlon

- 22/23 juillet Naturolac et feu d'artifice

5/6 Août pause gourmande au Col des Echarmeaux

16/17 septembre : Movin Nature Rando

2/3 décembre : Marché de Noël du Beaujolais Vert à Lamure sur Azergues

En prévision

Mai : Championnat de France de bûcheronnage

Août : Estivales agricoles

Fleurissement : Avec l'aval du département, aménagement de l'entrée de Cours à Pont-Gauthier avec la plantation d'arbustes et d'une haie de rosiers.

.Mme Brugière souhaiterait faire un point sur la situation sanitaire et notamment sur la problématique du recrutement de médecins.

M. Lachize précise que malgré la présence des maisons de santé, les communes voisines connaissent les mêmes difficultés qui existent également à l'échelle nationale.

M.Goddard insiste sur l'urgence absolue qui nécessite des crédits budgétaires prioritaires pour rémunérer des médecins en maison de santé et cela avant même des projets de réhabilitation immobilière tel que la Fargette.

M. Morel soumet l'idée de réaliser une présentation valorisant la commune et suggère qu'un ou plusieurs membres du conseil ou adjoints prennent des rendez-vous auprès des Hôpitaux de la région pour rencontrer leurs internes et essayer de les convaincre de venir chez nous, en insistant sur le fait que la commune mettra tout en œuvre pour leur installation, avec, si nécessaire, un prêt d'honneur.

M. Lachize fixe ensuite la prochaine séance du Conseil le Mardi 4 Avril à 19h à la salle municipale

Avant de clôturer cette séance, il informe l'assemblée du départ de Mme ARTHAUD Marianne, remplacée par Mme DESCOURS Nathalie.

Il adresse ses sincères félicitations à Mr Sébastien GARDET, conseiller municipal, pour la naissance de sa fille Jeanne, née le 30 Décembre dernier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30

